

ANNEXE N° 2 BIS

à l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
et de financement n° 77/2020

entre le Département, Mulhouse Alsace Agglomération, le Syndicat Mixte
Ouvert pour la Gestion des Ports du Sud Alsace et la Commune de
HOMBOURG

pour le déplacement de la RD 52 (RGC) à HOMBOURG dans le cadre de
l'extension de la Z.I. Mulhouse-Rhin Sud située dans la zone industrialo-
portuaire.

-

Planning prévisionnel de l'opération

Approbation des études d'avant-projet par la Commission Permanente de la CeA du
31 mai 2021

Juin 2021

Transmission du dossier PRO (études de projet, dossier de déclaration de loi sur
l'eau et dossier d'exploitation sous chantier) à la CeA (DRIM)

Juillet 2021

1. Validation du PRO par la CeA (DRIM)
2. Dépôt à la Préfecture du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et du
dossier de travaux sur RGC (route à grande circulation).
3. Réception du récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau
4. Commencement des travaux routiers
5. Mise en place de déviations temporaires du trafic routier de la RD 52

Août 2021

Démarrage des travaux d'extension de GLASTRÖSCH
Mise à disposition du foncier à GLASTRÖSCH

Octobre 2021

Achèvement des travaux routiers de déviation de la RD 52
Mise en service du nouveau tronçon et fin des déviations temporaires du trafic routier